

Document Téléchargeable

Dossier d'inscription 2020-2021

***PIECES A RAMENER POUR L'INSCRIPTION
AU LYCEE PROFESSIONNEL LES ARCS - AGRICAMPUS
LE JEUDI 2 JUILLET 2020
DE 8h15 à 17h15***

PIECES CONSTITUTIVES (à classer dans l'ordre ci-dessous)

OBLIGATOIRES A RECEPTION DU DOSSIER

- 1 photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- 1 photocopie du livret de famille dans son intégralité
- 4 photos d'identité **récentes** conformes
- 1 relevé d'identité bancaire au nom du responsable légal désigné sur le dossier d'inscription
- Exeat pour les élèves issus d'un autre établissement + Bulletin du 3^{ème} Trimestre
- Photocopie des vaccins du Carnet de Santé
- Un chèque à l'ordre de l'ASC
 - de 24€ pour un élève interne
 - de 16€ pour un élève demi-pensionnaire
 - de 8€ pour un élève externe
- Déclaration d'assurance responsabilité civile, scolaire et extra-scolaire

- Les dossiers de bourse seront distribués le jour de l'inscription (attention, le pré-dossier de bourse concernant le Ministère de l'Éducation Nationale n'est pas valable pour les élèves inscrits au Ministère de l'Agriculture, qui doivent constituer un nouveau dossier)

- La facturation du premier trimestre étant due, un chèque correspondant au montant sera exigé à l'inscription. Cela ne concerne pas les élèves boursiers, ni les élèves qui choisiront le prélèvement automatique mensuel.

- Pour les élèves qui auraient une inaptitude sportive (complète ou partielle), un document à remplir par un médecin sera remis le jour de l'inscription.

Attention, le jour de l'inscription l'élève devra obligatoirement être présent pour signer les documents.